



COMMUNE DE VAULX-EN-VELIN

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance de **28 janvier 2020**Compte rendu affiché le **5 février 2020**Date de convocation du conseil municipal le **22 janvier 2020**Présidente : **Madame Hélène GEOFFROY, La Maire**Secrétaire de séance : **Monsieur Ahmed CHEKHAB**

Nombre de membres		
Art 2121-2 du CGCT	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
43	43	34

Membres présents à la séance :

**Hélène GEOFFROY, Pierre DUSSURGEY, Kaoutar DAHOUM, Matthieu FISCHER, Stéphane GOMEZ, Muriel LECERF, Fatma FARTAS, Ahmed CHEKHAB, Eliane DA COSTA, Yvan MARGUE, Nadia LAKEHAL, David TOUNKARA, Liliane BADIOU, Jean-Michel DIDION, Nassima KAOUAH, Jacques ARCHER, Pierre BARNEOD, Armand MENZIKIAN, Josette PRALY, Régis DUVERT, Yvette JANIN, Antoinette ATTO, Christine JACOB, Harun ARAZ, Myriam MOSTEFAOUI, Philippe ZITTOUN, Nordine GASMI, Nawelle CHHIB, Mustapha USTA, Nadia NEZZAR, Charazède GAHROURI, Philippe MOINE, Sacha FORCA, Stéphane BERTIN, Christine BERTIN, Marie-Emmanuelle SYRE, Christiane PERRET FEIBEL**

Membres absents excusés ayant donné pouvoir :**Virginie COMTE à Stéphane GOMEZ**Membres absents :**Morad AGGOUN, Saïd YAHIAOUI, Batoul HACHANI, Mourad BEN DRISS, Bernard GENIN**

Objet :

-----

Débat d'orientation budgétaire

V\_DEL\_200128\_2

## **Rapport de Monsieur DUSSURGEY**

**Mesdames, Messieurs,**

Le débat d'orientation budgétaire (DOB) est obligatoire pour les communes de plus de 3.500 habitants et leurs groupements (articles 11 et 12 de la loi du 6 février 1992), et doit avoir lieu dans les deux mois précédant le vote du budget primitif.


L'article 107 de la loi nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) du 7 août 2015 a modifié les articles L 2312-1, L3312-1, et L 5211-36 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) relatifs au DOB en complétant les dispositions relatives à la forme et au contenu du débat.

Le contenu du rapport comprend les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, la présentation des engagements pluriannuels, des informations sur la structure et la gestion de la dette ainsi que l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.

**En conséquence, je vous propose :**

- ▶ d'approuver les orientations présentées lors du débat d'orientation budgétaire 2020.

## LE CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 05/02/2020  
Reçu en préfecture le 05/02/2020  
Affiché le   
ID : 069-216902569-20200128-V\_DEL\_200128\_2-DE

**Vu** les articles L2121-29, L2121-1 à L2121-23, R2121-9 et R2121-10 du code général des collectivités territoriales (CGCT) qui concernent le conseil municipal et ses modalités de fonctionnement ;

**Vu** les articles L2312-1 et D2312-3 du CGCT relatifs au débat d'orientation budgétaire ;

**Vu** le décret n°2016-834 du 23 juin 2016 relatif à la mise en ligne par les collectivités territoriales de documents d'informations budgétaires et financières ;

**Considérant** le débat qui s'est tenu lors de la séance du Conseil municipal le 18 décembre 2019 ;

**Entendu** le rapport présenté le 28 janvier 2020 par Monsieur Pierre Dussurgey, 1<sup>er</sup> adjoint délégué aux finances et au sport ;

**Après avoir délibéré décide :**

- ▶ d'approuver les orientations présentées lors du débat d'orientation budgétaire 2020.

<b>Nombre de suffrages exprimés : 34</b>
Votes Pour : 27
Votes Contre : 5
Abstention : 2
Sans participation : 4

Ainsi fait et délibéré le mardi 28 janvier 2020 et signé au registre les membres présents.

**Pour extrait conforme,**

**Madame la Maire,**

**Hélène GEOFFROY**